



Office Burundais des Recettes

"Soyons fiers d'être des contribuables et construisons notre pays"

COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

NOTE DE SERVICE REF : OBR/CDA/03/180 /D.N/2013

CONCERNE : Délivrance des Certificats d'Origine de la Communauté Est Africaine

Il est porté à la connaissance des usagers des Certificats d'Origine de la Communauté Est Africaine qu'ils sont, dès la date du 22 Février 2013, délivrés par les services de l'Office Burundais des Recettes au Commissariat des Douanes et Accises. Les usagers de l'intérieur du Pays peuvent s'adresser aux Bureaux de dédouanement les plus proches.

Toutefois, pour se conformer à la disposition 216(b) de la Réglementation Douanière de la Communauté Est Africaine version 2010, le coût d'un Certificat d'Origine est porté à l'équivalent de 10 USD (pour les marchandises ayant une valeur supérieure ou égale à 2000 USD).

Pour les Certificats d'Origine Simplifiés (les marchandises ayant une valeur inférieure à 2000 USD), ils sont délivrés gratuitement aux postes frontaliers.

Fait à Bujumbura le 11/03/2013

**LE COMMISSAIRE GENERAL ADJOINT
CHARGE DES DOUANES ET ACCISES**

Dr Domitien NDIMOKUBWAYO

